

MS RODE 380 219
Entre les mariés Charbonnet
Et les mariés uni.

Note Supplémentaire au rapport ci-joint.

Vu les D'fenses des mariés uni à deux audiences
et conformément aux bons avis de M. le Président,
les mariés Charbonnet ont fait leur déclaration après
le commissaire de police du quartier de pierre - Saize, —
lequel a insisté à renvoyer la plainte devant le
conseil de prud'homme sans réfléchir que dans cette
affaire la compétence du conseil se borne à l'apprentissage
et s'arrête en face des délits accésion.

Pour rendre l'objection plus sensible, en admettant que
le beau-père de l'apprentie se soit rendu complice
sachant dans le domicile des mariés Charbonnet,
le commissaire de police aurait donc renvoyé la plainte
des mariés Charbonnet devant le prud'homme ?



